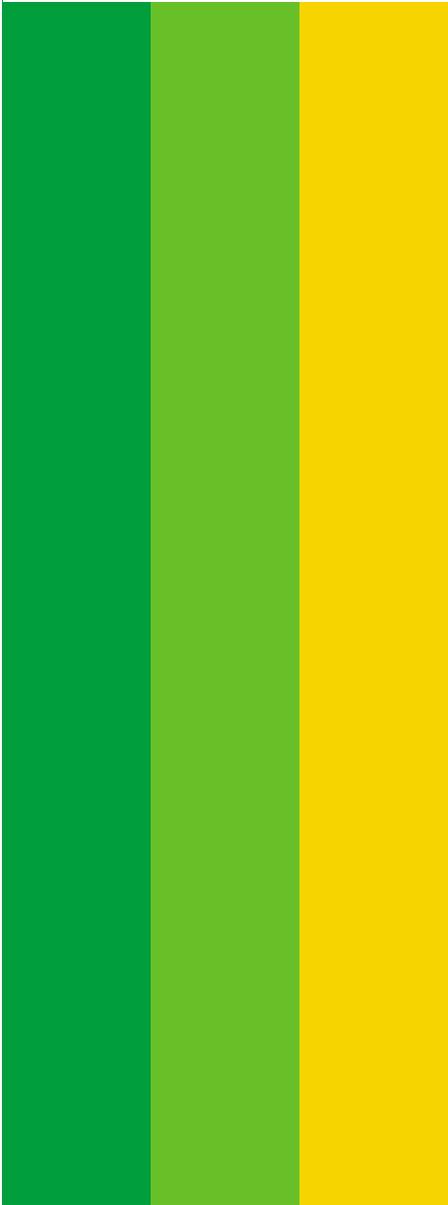


Projet associatif Tokyo 2020
du CORERS Pays de la Loire



Sommaire

1. PRÉSENTATION DU SPORT EN PAYS DE LA LOIRE	5
Le CORERS Pays de la Loire en chiffres.....	5
Cartographie des clubs et des licenciés du CORERS PDL.....	5
Evolution du nombre de licenciés	6
Evolution du nombre des clubs ligériens.....	6
Répartition des licences par genre	6
Pyramide des âges des licenciés.....	7
2. ANALYSE DU CORERS PDL	8
Points forts.....	8
Bénévolat.....	8
Faible coût de la licence	8
Multi Activités.....	9
Lien social.....	9
Formations fédérales.....	9
Savoir faire avec le public senior	9
Forte représentation des seniors sur notre territoire.....	9
Points Faibles	9
Communication/Notoriété	9
Disparités géographiques	10
Manque d'un CODERS dans le 49	10
Peu de club labellisé FFRS.....	10
Politiques sport santé.....	10
Label sport sante regional	10
Rattachement à notre fédération	11
PAPY BOOM et zone géographique attrayante.....	11
Menaces.....	11
Concurrence des autres fédérations	11
Pratique auto-organisée	11
Recherche de financement.....	11

3. Présentation des priorités d'action pour la période 2017 – 2020.....	12
Les valeurs et principes fondateurs de l'action	12
Promouvoir l'activité physique et sportive	13
Section Multi Activités Senior (sms) = sport santé.....	13
Poursuivre une stratégie de développement pour un maillage territorial renforcé	14
Communication	14
Développer l'offre de formation	14
Formation continue	15
Mixité = promotion des valeurs de l'éthique sportive	16
L'emploi	16
Valorisation du bénévolat	16
Développement durable.....	16
4. LES ACTIONS DES CODERS ET PERSPECTIVES.....	17
CODERS 44.	17
CODERS 49	18
CODERS 53	19
CODERS 72	20
CODERS 85	21
Des moyens identifiés.....	22
La recherche des moyens humains	22
La recherche des moyens financiers	23
ANNEXES.....	25

1. PRÉSENTATION DU SPORT EN PAYS DE LA LOIRE

LE CORERS PAYS DE LA LOIRE EN CHIFFRES

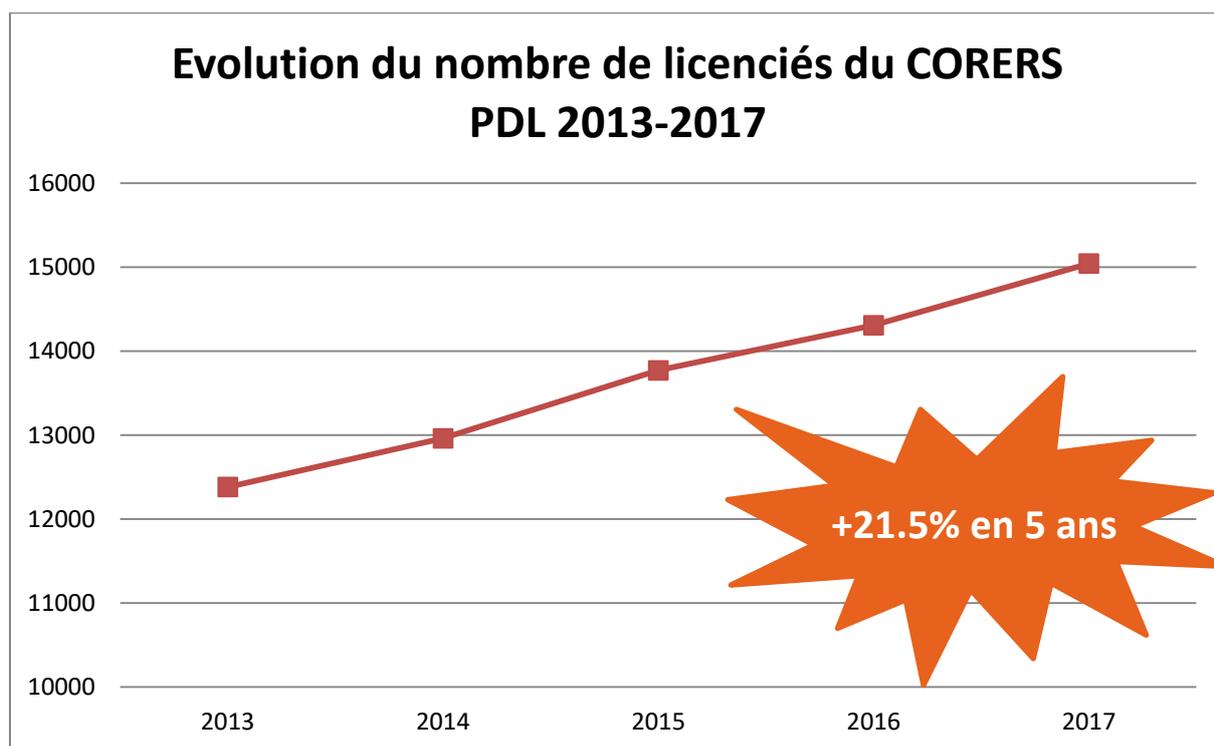
Le Comité Régional de la Retraite Sportive des Pays de la Loire (CORERS PDL) est composé de 4 comités départementaux (44, 53,72 et 85) et de 1 club isolé (à Trélazé dans le 49). Les 60 clubs ligériens proposent, avec une licence unique, de pratiquer plus d'une vingtaine d'activités physiques et sportives.

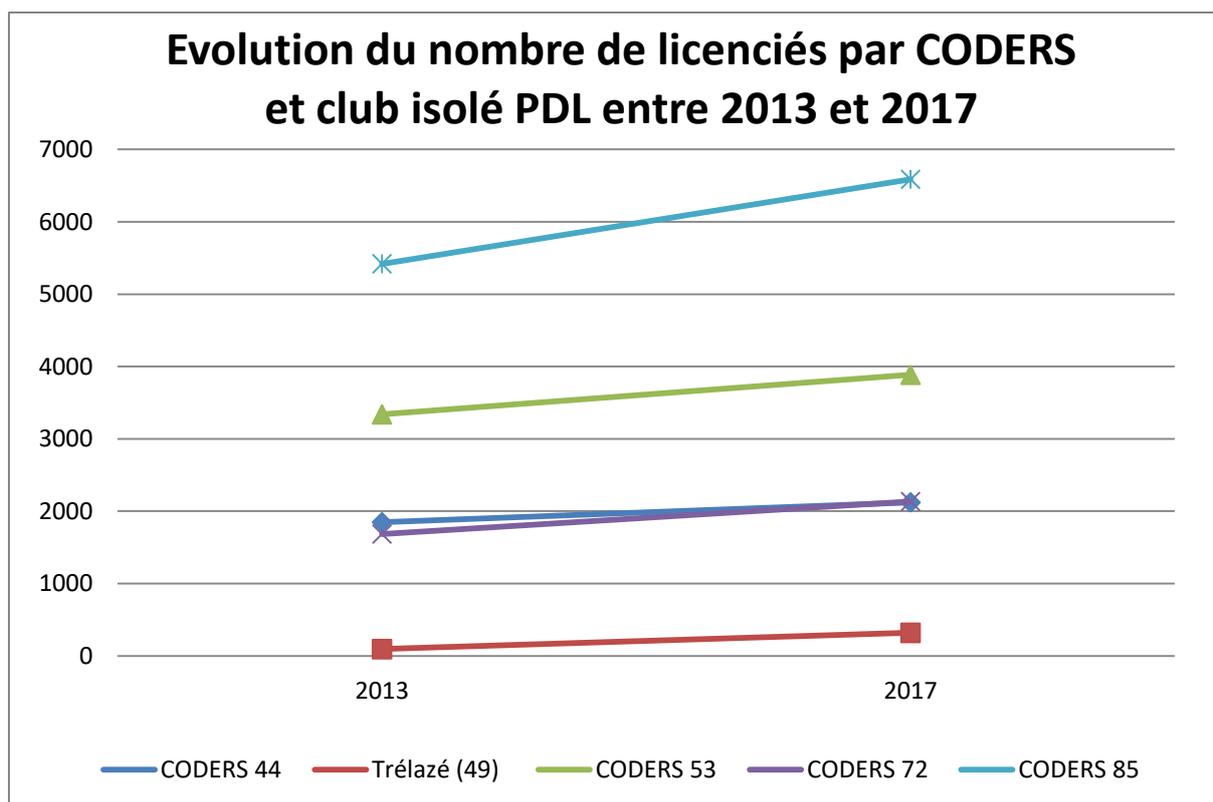
CARTOGRAPHIE DES CLUBS ET DES LICENCIES DU CORERS PDL

Dans le cadre de sa politique de développement, le CORERS PDL a réalisé des cartographies de chacun de ses départements (cf. Annexes). C'est un outil qui permet d'avoir une vision globale sur l'offre sportive des clubs de la Fédération Française de la Retraite Sportive. De plus, c'est un outil précieux qui complète les diagnostics territoriaux dans la perspective des actions de développement.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS

La politique engagée par le CORERS PDL en matière de développement a permis d'enregistrer une augmentation de 21.5% en l'espace de 5 ans. Cette augmentation a été rendue possible par une offre de pratique croissante au sein des clubs et des comités.





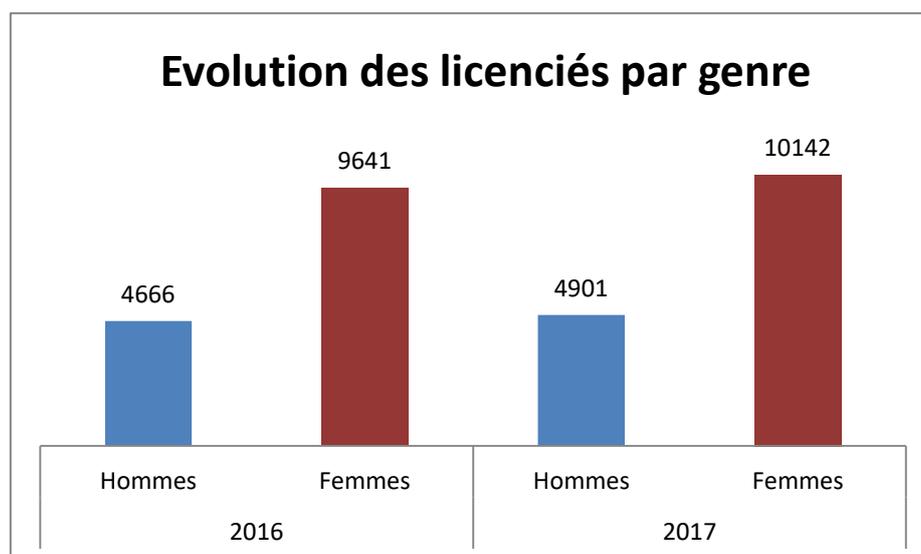
ÉVOLUTION DU NOMBRE DES CLUBS LIGERIENS

Le nombre de club est resté constant entre 2013 et 2017 = 60 clubs dont 9 clubs en Loire Atlantique, 1 club en Maine et Loire, 11 clubs en Mayenne, 15 clubs en Sarthe, 24 clubs en Vendée.

RÉPARTITION DES LICENCES PAR GENRE

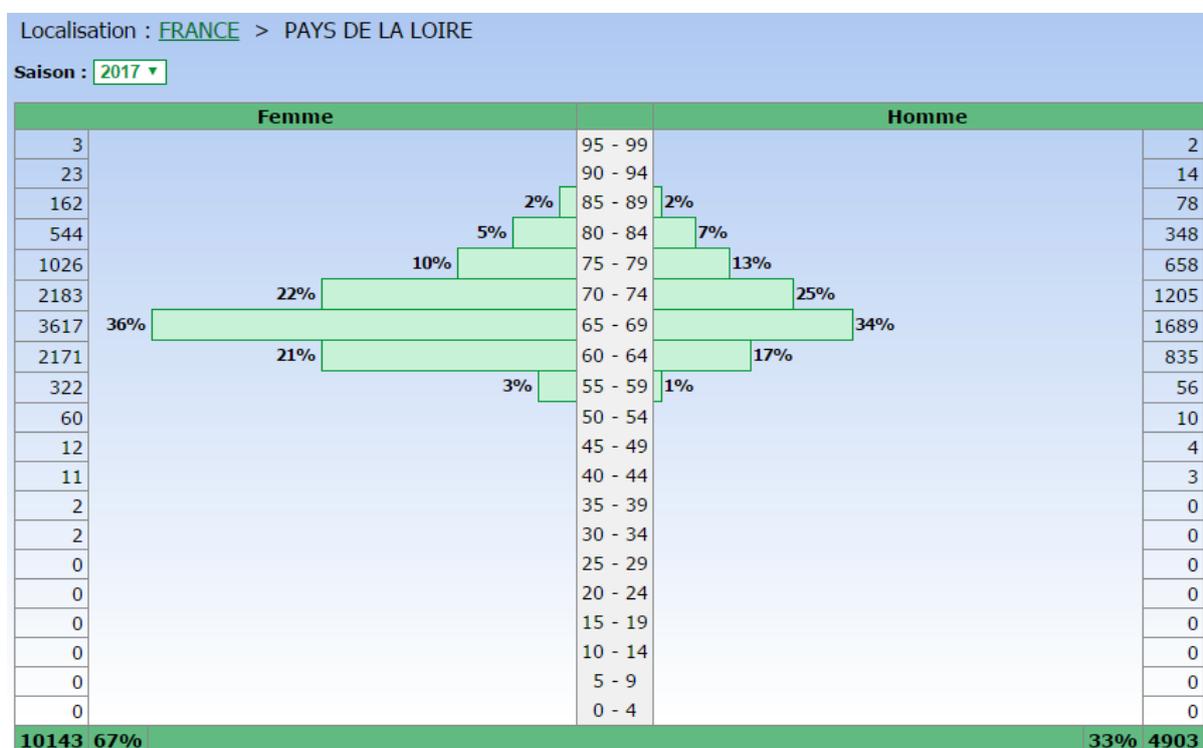
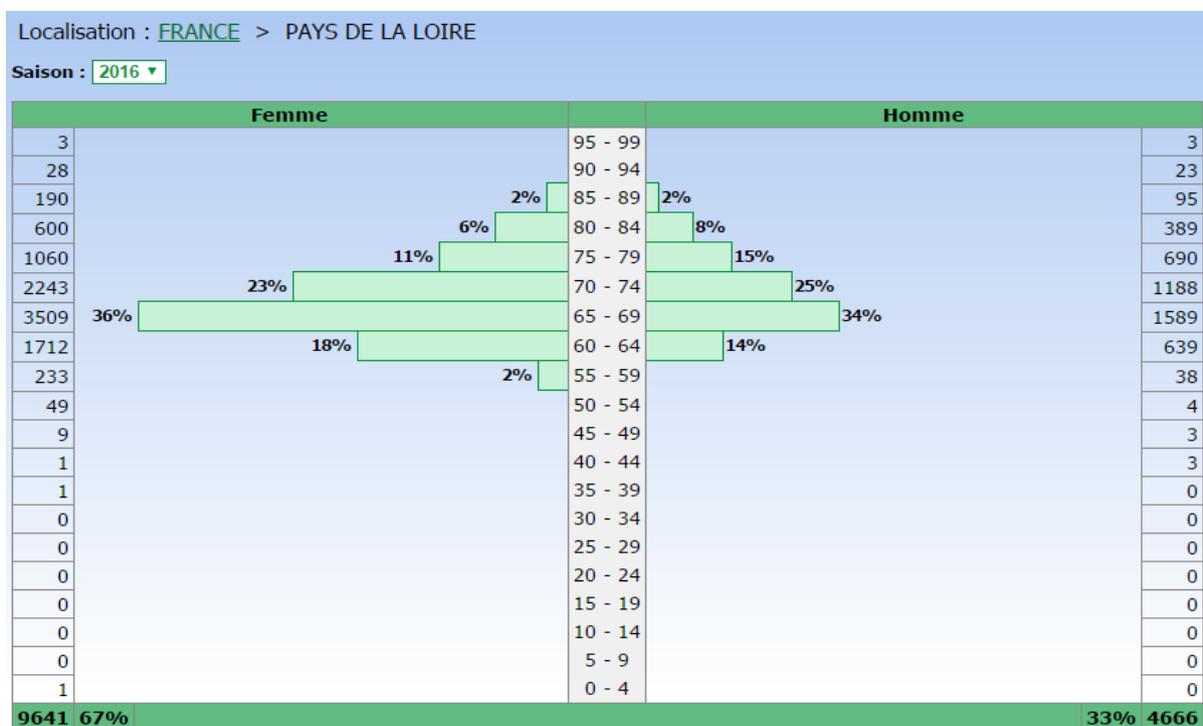
Les données statistiques de 2017 sont 15 043 licenciés répartis de la façon suivante : 4 901 Hommes soit 33% et 10 142 Femmes soit 67% ce qui est conforme à la répartition nationale.

L'augmentation est de 5% sur les 2 genres.



PYRAMIDE DES ÂGES DES LICENCIÉS

Aussi bien chez les Hommes que chez les Femmes, en 2017, il y a davantage de licenciés dans les tranches d'âge 50-69 ans (60% chez les femmes – 52% chez les hommes) que les tranches d'âge supérieures (70-90 ans – 39% de femmes et 47% d'hommes). Ce phénomène s'explique par l'arrivée de nouveaux retraités désireux de faire des activités physiques.



2. ANALYSE DU CORERS PDL



2.1 POINTS FORTS

BÉNÉVOLAT

Un des points forts de la FFRS repose sur le bénévolat à tous les niveaux : dirigeants, encadrement des activités et formation des animateurs.

Equivalent temps plein : 4000 heures dans les Pays de la Loire (animateurs, instructeurs, dirigeants de club, CODERS, CORERS), soit un équivalent de 2 années Temps Plein.

FAIBLE COÛT DE LA LICENCE

La prise d'une licence et l'adhésion dans un club FFRS sont volontairement à des tarifs moindres afin de favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités proposées et favoriser le lien social. En moyenne, la cotisation club et la prise de licence fédérale reviennent environ à 45 euros par an pour participer à toutes les activités sportives proposées soit moins de 1€ par semaine.

MULTI ACTIVITÉS

L'unique licence fédérale de la FFRS permet de pratiquer toutes les activités physiques et sportives proposées par les clubs. Elles sont animées principalement par 870 animateurs brevetés fédéraux et 51 accompagnants sportifs. Les animateurs peuvent être multi activités (encadrement fréquent de 2 à 3 activités). Les clubs ligériens proposent de nombreuses activités sportives très variées.

LIEN SOCIAL

La pratique sportive dans les associations renforce le lien social et plus particulièrement, en ce qui concerne le public senior, davantage touché par l'isolement. La pratique collective d'activités physiques est un levier motivationnel et sécurisant pour certaines personnes.

FORMATIONS FÉDÉRALES

Le CORERS PDL met en place des stages fédéraux de formation qui sont encadrés par des instructeurs fédéraux.

Il existe 2 types de formation :

La formation initiale : plus de 30 stages de formations initiales à destination des dirigeants et des animateurs (FCB, M1 et M2).

La formation continue : 4 stages sont organisés en 2017 pour réactualiser et perfectionner ses connaissances à destination des animateurs et des dirigeants (SMS, Danse, Gym et référents Formation/Tourisme).

SAVOIR FAIRE AVEC LE PUBLIC SENIOR

Le CORERS PDL possède une certaine expertise en matière de **Sport Santé** à destination des seniors. En effet, la qualité de la formation dispensée, le niveau de compétences de ses instructeurs et les interventions du **médecin régional** permettent de garantir un savoir-faire dans **l'adaptation des activités physiques et sportives afin de garantir bien-être, plaisir et convivialité en toute sécurité**.

FORTE REPRESENTATION DES SENIORS SUR NOTRE TERRITOIRE

955 728 ligériens ont plus de 60 ans soit 17% de la population.

2.2 POINTS FAIBLES

COMMUNICATION/NOTORIÉTÉ

Etant donné le faible nombre de clubs répartis sur tout le territoire ligérien, le CORERS PDL souffre d'un déficit de représentativité. Le CORERS PDL a mis en place des actions de communication lors de salons, dans la presse, lors de forums associatifs, via son site web, etc...

Le CORERS PDL souhaite recruter un emploi aidé, en 2018, pour favoriser le développement dans les zones rurales et ZRR.

DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES

Le département du 49 souffre d'un déficit de représentation fédérale. C'est pourquoi nos efforts vont se concentrer sur ce département mais aussi sur les départements qui ont aussi des zones blanches (voir cartes en annexe).

MANQUE D'UN CODERS DANS LE 49

Malgré les efforts des précédentes mandatures, le club de Trélazé reste le seul club de Maine et Loire.

PEU DE CLUB LABELLISE FFRS

Seulement 10% de nos clubs ont le label 1 de la FFRS (2 en Vendée, 3 en Mayenne, 1 Sarthe).

2.3 OPPORTUNITES

POLITIQUES SPORT SANTE

Par son **Label Sport Senior Santé**, le CORERS permet, par sa pratique adaptée à l'âge et à la forme des seniors, de retarder les effets du vieillissement.

LABEL SPORT SANTE REGIONAL

Le Plan Régional Sport Santé Bien être (PRSSBE) répond à l'instruction ministérielle du 24 décembre 2012 destiné à développer les activités physiques et sportives (**APS**) comme facteur de santé publique.

Le PRSSBE a pour objectif de développer la pratique des **APS** pour :

le plus grand nombre (femmes, jeunes, seniors, entreprises,...),
les personnes accompagnées (Etablent. sociaux ou médico-sociaux),
les personnes en situation de handicap,
les personnes atteintes de maladies chroniques.

Le label « **SPORT SANTÉ** » vise à l'accompagnement et à la valorisation des clubs s'inscrivant dans un projet de développement des APS. Il prend en compte les objectifs du PRSSBE et la mise en commun des pratiques.

La création des cahiers des charges confiée au CROS PDL est une délégation de l'ARS et de la DRJSCS. Il est validé par le comité de pilotage ARS – DRJSCS – Conseil Régional – CREPS – CROS.

La labellisation des clubs répond au plan de développement :

- d'une fédération engagée dans le Sport Santé (ou d'une ligue ou comité régional par délégation).
- d'une ligue régionale par délégation ou pour des fédérations qui ne sont pas encore engagées dans un projet Sport Santé.
- d'un club ou association sportive agréée.

Dans les Pays de la Loire, 4 clubs de Loire Atlantique sont labellisés, 1 dans le Maine et Loire, 4 en Mayenne, 8 en Sarthe et 4 en Vendée

RATTACHEMENT A NOTRE FEDERATION

Le rattachement du CORERS PDL à la FFRS (Fédération Française de la Retraite Sportive) a pour ambition de devenir la structure référente dans le domaine du Sport Santé pour le bénéfice du plus grand nombre. La Fédération participe à divers groupes d'études (MJS Senior, INSERM prévention des chutes, CHU Angers...).

PAPY BOOM ET ZONE GEOGRAPHIQUE ATTRAYANTE

Si les tendances démographiques observées sur la période récente se maintiennent, les Pays de la Loire compteront 900 000 habitants supplémentaires en 2040, soit la plus forte progression en nombre d'habitants derrière les régions Île-de-France et Rhône-Alpes. La croissance démographique serait principalement portée par les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

Avec 620 000 personnes supplémentaires âgées de 60 ans ou plus, la Région n'échapperait pas au vieillissement de sa population. Les seniors représenteraient près d'un tiers de sa population en 2040. (Source INSEE)

En 2009, les Pays de la Loire comptent 665 000 seniors (personnes âgées de 50 à 64 ans), ce qui représente près de 30 % des résidents de la Région en âge de travailler; en 1999, cette proportion n'était que de 23,5 %. Cet accroissement est la conséquence du vieillissement des générations plus nombreuses nées dans la période après-guerre.(Sources INSEE)

2.4 MENACES

CONCURRENCE DES AUTRES FEDERATIONS

Il est bien évident que vu nos coûts bas de licence, nos 60 activités, nous représentons une concurrence pour les autres fédérations. Notre ambition est d'être complémentaire, vu le public accueilli.

PRATIQUE AUTO-ORGANISEE

Les seniors à la retraite sont souvent très indépendants et pratiquent des activités seuls. Nous devons nous faire connaître pour leur faire bénéficier de notre encadrement bénévole.

RECHERCHE DE FINANCEMENT

Comme toutes les associations, nous devons rechercher des financements auprès d'organismes tels que les mutuelles, caisses de retraite.....Notre objectif étant de pouvoir continuer à proposer des formations de qualité à un grand nombre de bénévoles (animateurs, instructeurs et dirigeants).

3. PRÉSENTATION DES PRIORITÉS D'ACTION POUR LA PÉRIODE 2017 – 2020

Le Projet Fédéral décliné au niveau du CORERS Pays de la Loire :

Le CORERS PDL est un organe déconcentré de la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS). Au travers des activités et des actions qu'il propose, le CORERS PDL vise au maintien du capital santé des personnes de plus de 50 ans.

Dans cette optique, le CORERS et les CODERS ligériens ont pour objet de promouvoir et de valoriser le projet fédéral sur leur territoire. Pour ce faire, la FFRS a mis en place des conventions avec les CORERS afin de les soutenir sur leurs actions en lien avec le projet fédéral.

LES VALEURS ET PRINCIPES FONDATEURS DE L'ACTION

1) Au titre des valeurs, on relèvera :

- **un fonctionnement démocratique**, ce qui peut paraître évident mais qu'il ne semble cependant pas inutile de rappeler et qui se caractérise notamment, par l'absence de hiérarchie et la possibilité dont dispose chaque membre du comité d'intervenir pour modifier le projet ou l'enrichir de ses propositions,
- **la valorisation du bénévolat**, qui se traduit ici par la reconnaissance de l'action désintéressée et l'encouragement à développer l'engagement associatif,
- **le respect de la notion « être au service des adhérents »**, que partagent et pratiquent au quotidien les animateurs et les instructeurs et que les dirigeants ne doivent pas perdre de vue.

2) Au titre des principes, on retiendra :

- **la référence aux directives et objectifs généraux du Ministère des Sports** qui assure notre ancrage et notre engagement dans le monde sportif français et nous permet de connaître les évolutions de la politique sportive nationale,
- **l'adhésion aux objectifs de la Fédération Nationale de la Retraite Sportive** qui guide nos orientations et nous soutient au travers de ses missions de conseil et d'accompagnement,
- **la mise à disposition des informations et des moyens au bénéfice des CODERS et des clubs**, dont principalement les actions de formation qui constituent la mission première des CORERS.

Ces valeurs et principes n'ont évidemment de sens et d'intérêt que s'ils se traduisent et se prolongent dans l'action, qu'il s'agit donc de mettre en œuvre.

La mise en œuvre de l'action

Pour la mener à bien, le CORERS a considéré qu'il devait organiser son mode de fonctionnement, définir ses objectifs et rechercher les moyens d'atteindre ces objectifs.

L'organisation du mode de fonctionnement

Cette organisation repose d'une part, sur la création de quatre commissions permanentes destinées à répondre au plus près aux sujets à traiter et, d'autre part, sur l'attribution accordée à celles-ci d'une autonomie destinée à faciliter leur activité et leur prise d'initiative.

Il s'agit de :

- la commission Communication et/**ou** Développement
- la commission Féminine
- la commission Formation
- la commission Médicale
- une commission anti-dopage et une chargée des Relations avec le CNDS et le Conseil Régional pourront être mises en place au cours du mandat actuel, si le besoin s'en fait sentir.

Chaque commission est dirigée par un vice-président **ou un membre du Bureau du CORERS**.

Par ailleurs, des groupes de travail ou de réflexion sur des sujets particuliers ou ponctuels, intégrant des participants extérieurs au comité, pourront venir renforcer cette structuration (sur cooptation).

3.1 PROMOUVOIR DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE EN FAVEUR DE LA SANTE DES PLUS DE 50 ANS = SPORT SANTE

- En soutenant les clubs dans leur démarche de labellisation dans le cadre du « **PRSSBE** ».
- En développant les échanges avec les partenaires.
- En augmentant les parcours **Eclache** pour les populations plus fragilisées.
- En favorisant les échanges d'expériences.
- En encourageant nos animateurs à s'investir vers le Sport Santé pour **accorder** une priorité à certaines catégories d'adhérents.
- **En augmentant** le nombre d'adhérents de manière à contribuer à l'ambition de la Fédération d'atteindre le chiffre de 100 000 **très rapidement** (83 597 à ce jour).

3.2 SECTION MULTI ACTIVITES SENIOR (SMS) = SPORT SANTE

- La commission médicale du CORERS poursuit ses efforts concernant la valorisation du concept **Sport Senior Santé** et surtout sur la formation des animateurs, pour apporter des connaissances sur les caractéristiques des Seniors et la nécessité d'adapter les pratiques sportives pour, à la fois garantir la sécurité des pratiquants, mais aussi pour entretenir leurs capacités physiques et ainsi veiller au bien vieillir des seniors.
- De plus, elle s'est engagée à soutenir les CODERS qui ont sensibilisé les clubs ligériens à l'accueil de publics plus fragilisés par une avancée en âge mais aussi par des pathologies chroniques. Soutien la création de SMS.
- Démystifier les SMS par une communication auprès des dirigeants et animateurs de club.
- Rassurer les futurs animateurs par des démonstrations d'une activité SMS, pour les encourager à s'investir.
- Favoriser les échanges d'expériences.
- Augmenter le nombre de formation SMS.

3.3 POURSUIVRE UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR UN MAILLAGE TERRITORIAL RENFORCÉ

Participer à la création de nouveaux clubs et d'un CODERS dans le 49.

Dans la continuité du projet de développement fédéral, le CORERS PDL souhaite investir les territoires sur lesquels il n'y a pas de clubs de la retraite sportive. Il s'agit de renforcer en priorité les territoires de Maine et Loire en favorisant le développement d'actions promotionnelles dans la perspective de créer un CODERS. Actions pour créer de nouveaux clubs :

- Travail en cours avec la mutuelle Choletaise et autre mutuelle dans le 72.
- Organiser des séances découvertes : ex : marche nordique

Encourager les nouvelles activités :

Proposer des activités dynamiques pour attirer les nouveaux retraités : ex : kayak, MAC, Escalade...

3.4 OBJECTIFS DE COMMUNICATION

- Se faire connaître du grand public.
- Se faire connaître de nos licenciés.
- Développer les outils de communication (web et print) pour prospecter et informer nos licenciés.
- Participer à des événements (salon des seniors à Nantes, Foire d'Angers, salon des seniors La Roche sur Yon...).
- S'assurer que les informations circulent verticalement entre le CORERS, les CODERS et les clubs.

3.5 DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION

La formation est le pilier de notre fédération et le CORES PDL, en tant que structure organisatrice des stages fédéraux, s'engage à mettre en place un calendrier régional de formation. Il est le garant d'une formation de qualité (en conformité avec les exigences de la direction technique nationale. La moyenne de l'offre de formations par an est de 33 stages (le premier CORERS au niveau national). Le CORERS PDL montre ainsi son dynamisme dans l'offre de formation sur le territoire.

Pour cela, le CORERS PDL s'appuie sur des instructeurs fédéraux confirmés et conscient des enjeux de la formation des animateurs. Les instructeurs sont des formateurs qui encadrent les stages de formation pour les futurs animateurs. En relation étroite avec les CODERS, le CORERS PDL recherche des animateurs compétents et investis désireux de transmettre des savoirs aux futures générations d'animateurs.

De la quantité d'instructeurs dépend l'offre de formation proposée. Il ne faut donc pas oublier ce public. De plus, le CORERS PDL souhaite développer davantage de stages de proximité (FCB). Cela permettra d'encourager plus facilement la formation de dirigeants et d'animateurs.

Par ailleurs, de nouvelles formations continues de dirigeants sont proposées afin de répondre aux attentes des nouveaux clubs soucieux de s'intégrer dans un milieu sportif associatif aux multiples facettes.

- Continuer à augmenter l'offre formation.
- Susciter les candidatures d'animatrices et d'animateurs / Instructeurs. 2017 : promotion de 3 nouveaux instructeurs.

Le CORERS PDL, en relation avec ses comités départementaux, participe à la définition des besoins de formation sur le territoire et contribue à la réalisation de celles qui sont programmées.

3.6 FORMATION CONTINUE

- Organiser le recyclage des animateurs.
- Formations des dirigeants et des femmes avec responsabilité dans les clubs.
- Fidéliser et recruter des instructeurs en PDL.
- Equiper les instructeurs, notamment en kit pour les animations SMS.

Le CORERS PDL a pour objectif de **recenser les attentes des animateurs** afin de mettre en place, en liaison avec la Direction Technique Nationale, des journées à thème dans les différentes disciplines.

Concernant la formation des dirigeants, l'objectif spécifique est de **créer une dynamique pour partager le projet fédéral et régional** par :

- L'organisation de journées d'information FFRS et d'accueil des nouveaux dirigeants.
- La participation aux journées de formations du CROS.



3.7 MIXITE = PROMOTION DES VALEURS DE L'ETHIQUE SPORTIVE

La Commission Féminine y travaille afin de :

- S'assurer de la parité.
- Valoriser l'implication des femmes dans les clubs des PDL et instances dirigeantes, en organisant une journée des femmes chaque année
- Contribuer au développement des clubs en zones ZRR.
- Maintenir des frais d'inscription bas.
- Proposer deux séances découvertes gratuites afin d'encourager les futurs adhérents à venir nous rejoindre.

3.8 L'EMPLOI

- Pérenniser la mise à disposition d'une assistante d'équipe.
- Obtenir un **emploi aidé "développeur"**, pour valoriser la FFRS et créer des clubs dans les zones non couvertes, et négocier des partenariats.

3.9 VALORISATION DU BENEVOLAT

Notre fédération a pour objectif de rendre les seniors acteurs de leurs activités physiques ; c'est pourquoi elle favorise l'encadrement par des bénévoles seniors.

3.10 DEVELOPPEMENT DURABLE

- Participation aux économies d'énergie par l'organisation de nos activités dans la journée.
- Dématérialisation des documents.
- Favoriser le covoiturage.
- Organisation de réunions téléphoniques.
- Mutualisation de notre assistante d'équipe et de nos locaux à la maison des sports de Nantes.

4. LES ACTIONS DES CODERS ET PERSPECTIVES

4.1 CODERS 44

4.1.1 *Promotion de l'activité physique et sportive en faveur de la santé des plus de 50 ans :*

- Organiser la tenue de conférences médicales.
- Appuyer les demandes de labellisation "SMS" délivrées par la FFRS, la région ou le CROS.
- Etudier les possibilités de création de « randonnées balisées » permettant le contrôle de dépense énergétique, selon la méthode dite, du nom de son initiateur, « Parcours ECLACHE".

4.1.2 *Section Multi activités Senior (SMS) :*

- Aider les clubs labellisés à mettre en place des séances Multi Sport, à l'attention du public fragilisé.

4.1.3 *Mixité :*

- Participer à la commission féminine, développer la parité dans les instances.
- Créer des clubs dans les ZRR.

4.1.4 *Lutter contre l'isolement social et démographique :*

- Organiser des journées d'information portant sur des sujets liés au sport ou la découverte d'activités nouvelles susceptibles d'intéresser les retraités.
- Développer les actions dans les QPV du 44.

4.1.5 *Développement :*

- Amplification de nouveaux clubs dans les zones blanches.

4.1.6 *Communication :*

- Faire connaître le CODERS 44 en participant à des forums et salons locaux

4.1.7 *Bénévolat :*

- Valorisation du bénévolat et recrutement de nouveaux animateurs.

4.1.8 *Formation :*

- Continuer à augmenter l'offre de formation et avoir de plus en plus d'animateurs.

4.1.9 *Formation Continue :*

- Participer au recyclage des animateurs.
- Envoyer en formation nos dirigeants et les femmes avec responsabilité dans les clubs.
- Identifier les instructeurs de demain

4.1.10 *Développement durable :*

- Préconiser et mettre en place de la dématérialisation.
- Limitation des photocopies.
- Covoiturage

4.2 CODERS 49

4.2.1 Promotion de l'activité physique et sportive en faveur de la santé des plus de 50 ans :

- Mettre en place l'accueil du public fragilisé : aujourd'hui, nous prenons en charge les adhérents en organisant des randonnées ballades.

4.2.2 Section Multi Activités Senior (SMS) :

- Mettre en place des SMS

4.2.3 Mixité :

- Participer à la commission féminine, développer la parité dans les instances.
- Créer des clubs dans les ZRR.

4.2.4 Lutter contre l'isolement social et démographique :

- Contribuer au développement des clubs en zones ZRR, lutter contre l'isolement social des femmes.

4.2.5 Développement :

- Créer un CODERS 49, en créant de nouveaux clubs dans le Maine et Loire.
- Proposer des séances d'activités auprès de la population.

4.2.6 Communication :

- Participer aux différents forums, salons (foire Angers), rencontrer les municipalités pour promouvoir nos activités, notre fédération et le public visé.

4.2.7 Bénévolat :

- Valorisation du bénévolat et recrutement de nouveaux animateurs.

4.2.8 Formation :

- Poursuivre le plan de formation pour les animateurs fédéraux.

4.2.9 Formation Continue :

- Formation des animateurs à l'accueil du public fragilisé.
- Continuer à envoyer nos animateurs à des journées de recyclage (formation continue) pour permettre aux animateurs de garder leurs compétences et de se recycler une fois tous les deux ans.

4.2.10 Développement durable :

- Préconiser et mise en place de la dématérialisation.
- Limitation des photocopies.
- Covoiturage

4.3 CODERS 53

4.3.1 Promotion de l'activité physique et sportive en faveur de la santé des plus de 50 ans :

- Soutenir les clubs dans leur démarche de labellisation dans le cadre de la PRSSBE.
- Augmenter les parcours Eclache.

4.3.2 Section Multi Activités Senior (SMS) :

- Favoriser les échanges d'expérience.
- Encourager nos animateurs à s'investir vers le sport santé en créant des séances SMS dans leurs clubs.

4.3.3 Mixité :

- S'assurer de la parité dans les instances.
- Valoriser l'implication des femmes dans les clubs
- Créer des clubs dans les ZRR.

4.3.4 Lutter contre l'isolement social et démographique :

- Organiser des journées d'information portant sur des sujets liés au sport ou la découverte d'activités nouvelles susceptibles d'intéresser les retraités. Développer les actions dans les ZRR du 53.

4.3.5 Développement :

- Amplification de nouveaux clubs dans les zones blanches.
- Encourager le développement de nouvelles activités.

4.3.6 Communication :

- Faire connaître le CODERS 53 en participant à des forums et salons locaux.

4.3.7 Emploi :

- Pérenniser la mise à disposition d'une assistante.

4.3.8 Bénévolat :

- Valorisation du bénévolat et recrutement de nouveaux animateurs.

4.3.9 Formation :

- Continuer susciter les candidatures d'animateurs.

4.3.10 Formation Continue :

- Offrir la formation continue tous les 2 ans aux animateurs afin qu'ils se recyclent.

4.3.11 Développement durable :

- Tarif des licences acceptables et abordables avec possibilité de pratiquer plusieurs activités.
- Organisation de séjours sportifs, permettant à chacun, quel que soit son niveau de revenu, de participer à des périodes de vacances axées sur la pratique d'APS variées et adaptées au public senior.

- Participation aux économies d'énergie par l'organisation des activités dans la journée.

4.4 CODERS 72

4.4.1 Promotion de l'activité physique et sportive en faveur de la santé des plus de 50 ans :

- Organiser des conférences médicales annuelles.
- Développer la communication externe.

4.4.2 Section Multi Activités Senior (SMS) :

- Inciter, promouvoir, les activités SMS dans tous les clubs.
- Inciter et appuyer les demandes de labellisation.

4.4.3 Mixité :

- Valoriser véritablement la parité avec la prise de responsabilités effectives des femmes dans les clubs et au CODERS.

4.4.4 Lutter contre l'isolement social et démographique :

- Contribuer au développement des clubs et à des créations en zone ZRR et QPV.

4.4.5 Développement :

- Encourager le développement de nouvelles activités.

4.4.6 Communication :

- Inviter les médias, intervenir si nécessaire (radio, presse écrite, télé locales).
- Participer aux salons et foires.
- Organiser des journées découvertes.

4.4.7 Emploi :

- Pérenniser la mise à disposition d'une assistante par le CDOS.

4.4.8 Bénévolat :

- Valoriser et faire connaître le travail des bureaux, des instances dirigeantes et des animateurs dans les clubs.

4.4.9 Formation :

- Favoriser les formations d'animateurs et animatrices.
- Encourager les candidatures d'instructeurs et instructrices.

4.4.10 Formation Continue :

- Organiser des journées de rencontre, toutes spécialités confondues, pour les animateurs.
- Organiser des journées à thèmes (SMS-Marche Nordique, etc..).
- Formation des dirigeants et recyclages réguliers des animateurs.

4.4.11 Développement durable :

- Préconiser la mise en place de la dématérialisation.

- Limitation des copies.
- Covoiturage recommandé.

4.5 CODERS 85

4.5.1 Promotion de l'activité physique et sportive en faveur de la santé des plus de 50 ans :

- Organiser la tenue de conférences médicales.
- Informer nos adhérents et le grand public, sur les bienfaits de la pratique des APS dans de bonnes conditions, sur la santé et le vieillissement des seniors.

4.5.2 Section Multi activités Senior (SMS) :

- Amplifier le nombre de clubs labellisés, faciliter la mise en place des SMS.
- Amplifier l'offre de formations des animateurs à l'accueil du public fragilisé, les adhérents plus âgés, afin d'éviter l'isolement social.

4.5.3 Mixité :

- Renforcer l'implication des femmes dans les instances dirigeantes de nos associations.

4.5.4 Développement :

- S'implanter dans les zones rurales, tout particulièrement le sud ouest et le nord Vendée.

4.5.5 Communication :

- Participer aux différents forums annuels et salons.
- Prendre contact avec les municipalités pour proposer nos services.
- Ouvrir le site internet à tout public, améliorer notre image sur le département, faire connaître notre fédération (ses atouts et points forts).

4.5.6 Bénévolat :

- La Vendée est particulièrement riche en bénévoles et souhaite continuer en ce sens.

4.5.7 Formation :

- Poursuivre le plan de formation diplômante pour les animateurs fédéraux.
- Faire en sorte que chaque club est suffisamment d'animateurs pour pérenniser et augmenter la proposition d'activités.

4.5.8 Formation Continue :

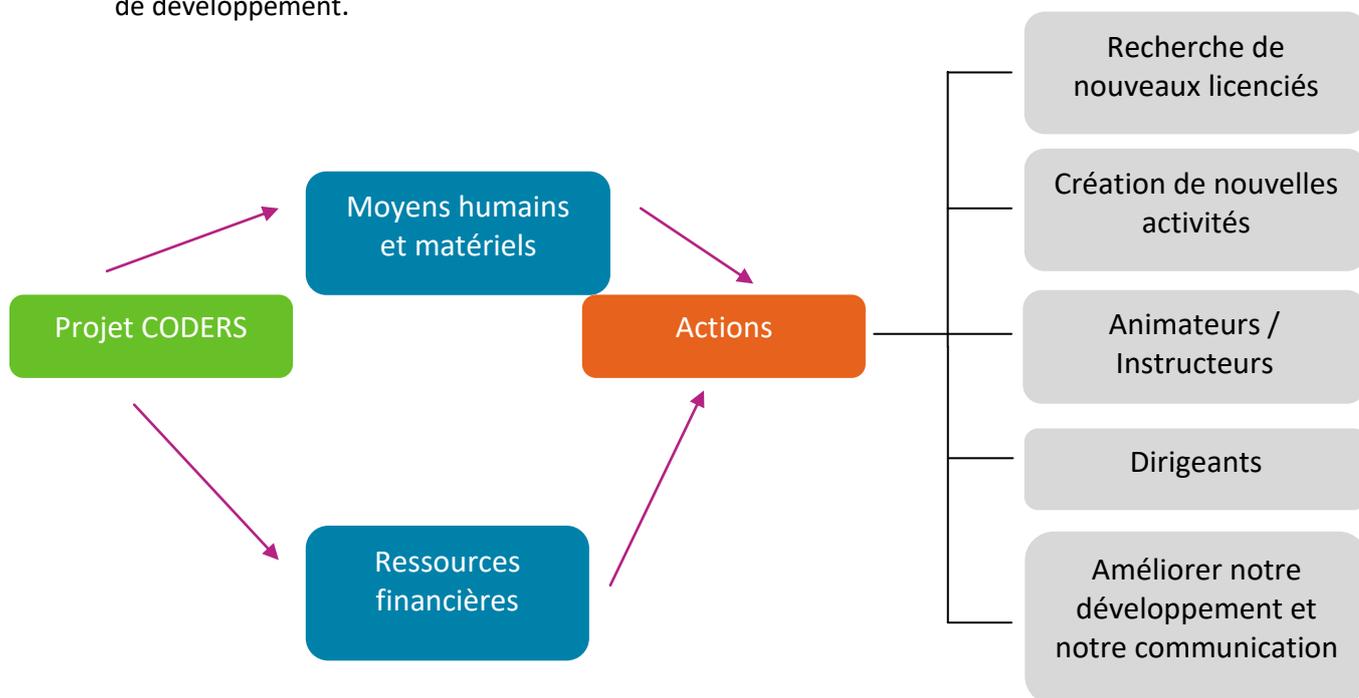
- Offrir la formation continue tous les 2 ans aux animateurs afin qu'ils se recyclent.

4.5.9 Développement durable :

- Préconiser la mise en place de la dématérialisation.
- Limitation des copies.
- Covoiturage fortement recommandé.

DES MOYENS IDENTIFIÉS

La stratégie de développement élaborée et mise en place par la commission développement du CORERS PDL vise à démontrer tous les bénéfices d'avoir un projet associatif accompagné d'un plan de développement.



LA RECHERCHE DES MOYENS HUMAINS

Le recours à ces moyens s'effectue par la participation de différents acteurs.

C'est tout d'abord **la participation des adhérents** qui constitue, si l'on peut dire, la «ressource naturelle puisque c'est pour eux et par eux que les activités existent ; participation qui ne s'arrête du reste pas à la seule pratique sportive puisqu'elle est aussi demandée pour l'organisation de toutes les manifestations qui ponctuent la vie associative.

C'est ensuite **la participation des élus du comité directeur et des animateurs sportifs** qui se trouvent, du fait même de leur situation, sollicités régulièrement, mais aussi irrégulièrement dans la mesure où nous faisons appel à eux autant que de besoin... c'est-à-dire... beaucoup plus souvent que ce à quoi ils s'attendaient !

C'est enfin **la participation des instructeurs de l'Equipe Technique Régionale (ETR)**, qui, sans conteste, sont ceux qui sont le plus mis à contribution et sans lesquels le CORERS des Pays de la Loire ne pourrait pas s'afficher comme le premier dans le domaine de la formation.

Si l'engagement bénévole que suppose cette participation dans le cadre associatif qui est le nôtre est sans nul doute l'une des conditions de l'existence même de l'activité, il ne fait pas de doute, non plus, que son maintien et son développement dépendent de la réalisation d'une autre condition : celle du soutien des moyens financiers qu'il faut trouver.

LA RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

Nous savons que la contribution des adhérents et les subventions déléguées par la Fédération Nationale ne suffisent pas à couvrir les besoins identifiés dans les objectifs.

Nous connaissons l'appui qu'apporte l'Etat (la DRJSCS) associé au mouvement sportif (les CROS et les CDOS) au travers du CNDS.

Nous ne pouvons ignorer aujourd'hui le rôle que jouent les collectivités territoriales par le soutien qu'elles apportent au monde associatif et en particulier, à l'échelon qui nous concerne, le Conseil Régional.

Nous méconnaissons en revanche les aides que peuvent apporter des organismes comme la CARSAT, les entreprises par le biais du sponsoring ou du mécénat, ou les simples particuliers par des dons ou des legs.

De ce "constat-inventaire" se déduit assez logiquement la politique à mettre en place, une politique qui :

- Concernant les fonds (*provenant des cotisations des adhérents et de la Fédération*), **s'inscrira, aux actualisations et ajustements près**, dans la continuité, les procédures étant en la matière stabilisées.
- Concernant les subventions ou les aides provenant de la Fédération, du **CNDS et du Conseil Régional**, consistera :
 - À poursuivre les contacts qui ont commencé
 - À établir et à asseoir une relation partenariale durable, qui :
 - Répond aux attentes,
 - Respecte les engagements pris et
 - garantit une contractualisation de type "gagnant-gagnant".

Le CORERS, s'adaptera à la méthodologie d'accès des différents dispositifs instruits par ces institutions.

Enfin, concernant **les aides provenant de partenaires privés**, cette politique passera par une phase d'initiation et d'apprentissage à l'utilisation de ces nouveaux processus de financement. Peut-être des parrainages, seront probablement à prévoir.

Matériels sportifs : Tout comme le matériel de communication, le CORERS peut mettre à disposition du matériel sportif afin de permettre la découverte ou le démarrage d'une nouvelle activité dans un club. Egalement la participation à l'achat de kits SMS.

Aides financières : Le CORERS PDL soutient l'ensemble de ses membres (CODERS et clubs isolés) afin de permettre le bon développement de leurs activités et ainsi favoriser rapidement une plus grande autonomie.

Le projet associatif tel qu'exposé sera la référence pour l'Olympiade **2017/2020 dit Tokyo 2020**. Conçu comme un véritable instrument de pilotage et de communication à l'attention de ses adhérents et de ses partenaires (pour lesquels il consacre une volonté affirmée de rapprochement et de travail commun). Ce document n'est pas pour autant figé dans le marbre ni ne décrit une situation statique.

Il est au contraire, évolutif, susceptible d'être amendé et a pour rôle de tracer la ligne de conduite que s'est choisi le CORERS des pays de la Loire ; une conduite qui se veut en mouvement : comme le sport !

Pour le Bureau du CORERS :

Marie Christine BLACHE, présidente du CORERS des Pays de la Loire.

Nantes Le 07/06/2017

Signature de la Présidente du CORERS Pays de la Loire

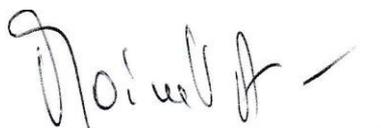


Signature des Présidents des CODERS et club isolé

CODERS 44

49

CODERS 53



CODERS72

CODERS 85

ANNEXES